



Les logements subventionnés par l'Anah en 2013 (propriétaires bailleurs et propriétaires occupants)

Exploitation des données de l'Anah (application Op@I)

La DDTM du Calvados propose, dans ce dossier thématique, une photographie des données Op@I relatives aux aides aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs.

Les indicateurs sont extraits de l'Infocentre Anah. Depuis 2007, l'Infocentre permet aux délégations de compétences de l'Anah, d'accéder aux données statistiques liées aux aides qu'elles attribuent.

L'outil Infocentre de l'Anah met à disposition des utilisateurs, un ensemble de données extraites de l'application centrale de gestion des subventions, Op@I. Ces données sont « épurées », synthétisées, consolidées et transformées en « informations » exploitables statistiquement (nombre de dossiers, budgets, types de logements,...).

En 2013, les aides de l'Anah ont permis de financer dans le Calvados, l'amélioration de 491 logements, soit 41 % de plus qu'en 2012, répartis sur 227 communes.

Sur ces 491 logements, 422 logements, soit 87 %, sont occupés par leurs propriétaires (PO). 69 logements, soit 14 %, appartiennent à des propriétaires bailleurs (PB).

Ces aides représentent dans le Calvados, un montant total de subventions de près de 3,7 millions d'euros (soit + 95 % par rapport à 2012) et des travaux subventionnés d'un montant de 11 millions d'euros (soit 76 % de plus qu'en 2012).

Augmentation globale de par une dynamique créée par la réévaluation des plafonds de ressources de l'Anah et d'une hausse des subventions et par le relèvement et la simplification des critères d'éligibilité du programme national « Habiter Mieux »⁽¹⁾ : élargissement à un plus grand nombre de propriétaires occupants, ouverture aux propriétaires bailleurs permettant ainsi la maîtrise des charges d'énergie des locataires et revalorisation du montant de la prime FART⁽²⁾.

Dans le Calvados, 330 logements ont ainsi été financés dans le cadre du programme « Habiter Mieux », (dont 301 logements appartenant à des propriétaires occupants) (82 logements financés en 2012) pour un montant de subvention FART⁽²⁾ de 1 065 763 € (157 724 € en 2012) et un montant de subvention Anah de 2 764 184 € (1 104 414 € en 2012).

⁽¹⁾ « Habiter Mieux » : programme national d'aide à la rénovation thermique, créé par l'État et géré par l'Anah. Il est destiné à financer les travaux de rénovation thermique les plus efficaces pour diminuer de façon significative, les déperditions d'énergie des logements.

⁽²⁾ FART : Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique. Les crédits du FART sont versés au programme « Habiter Mieux ».

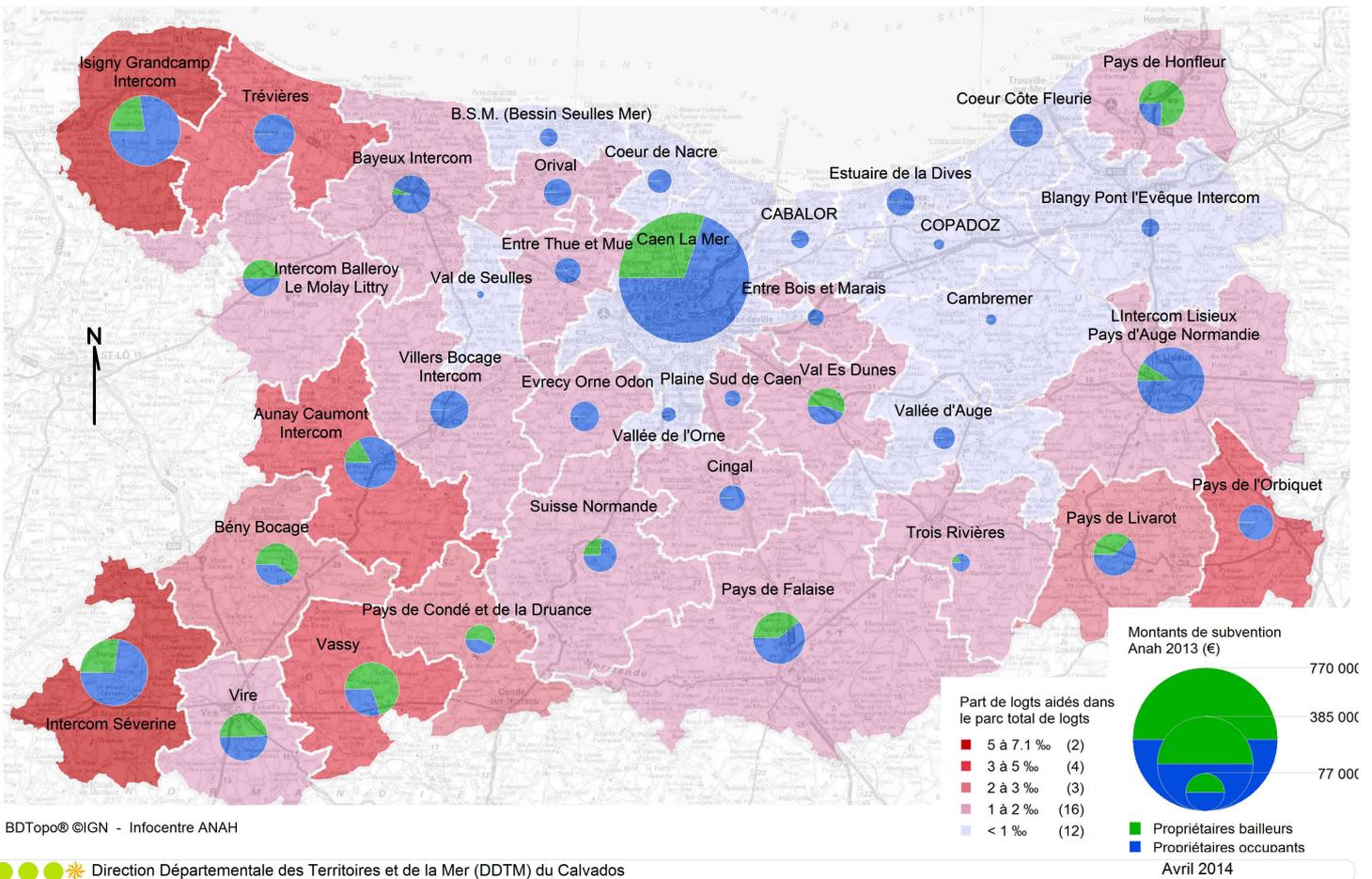
Les aides de l'Anah dans le département du Calvados

Les logements aidés et les montants de subvention



ANAH - Logements aidés par Communauté de Communes en 2013

Service du Système d'Information, de la Circulation Routière et de l'Expertise Territoriale (SSICRET)



Pour l'année 2013, c'est plus de 1 logement pour mille (1,3 ‰) qui, dans le Calvados, a bénéficié d'une aide de l'Anah (0,9 ‰ en 2012).

7 logements pour mille, du parc total de logements de la CdC Intercom Séverine ont bénéficié d'une aide de l'Anah en 2013. Cela représente 6,5 % du montant de subvention Anah 2013.

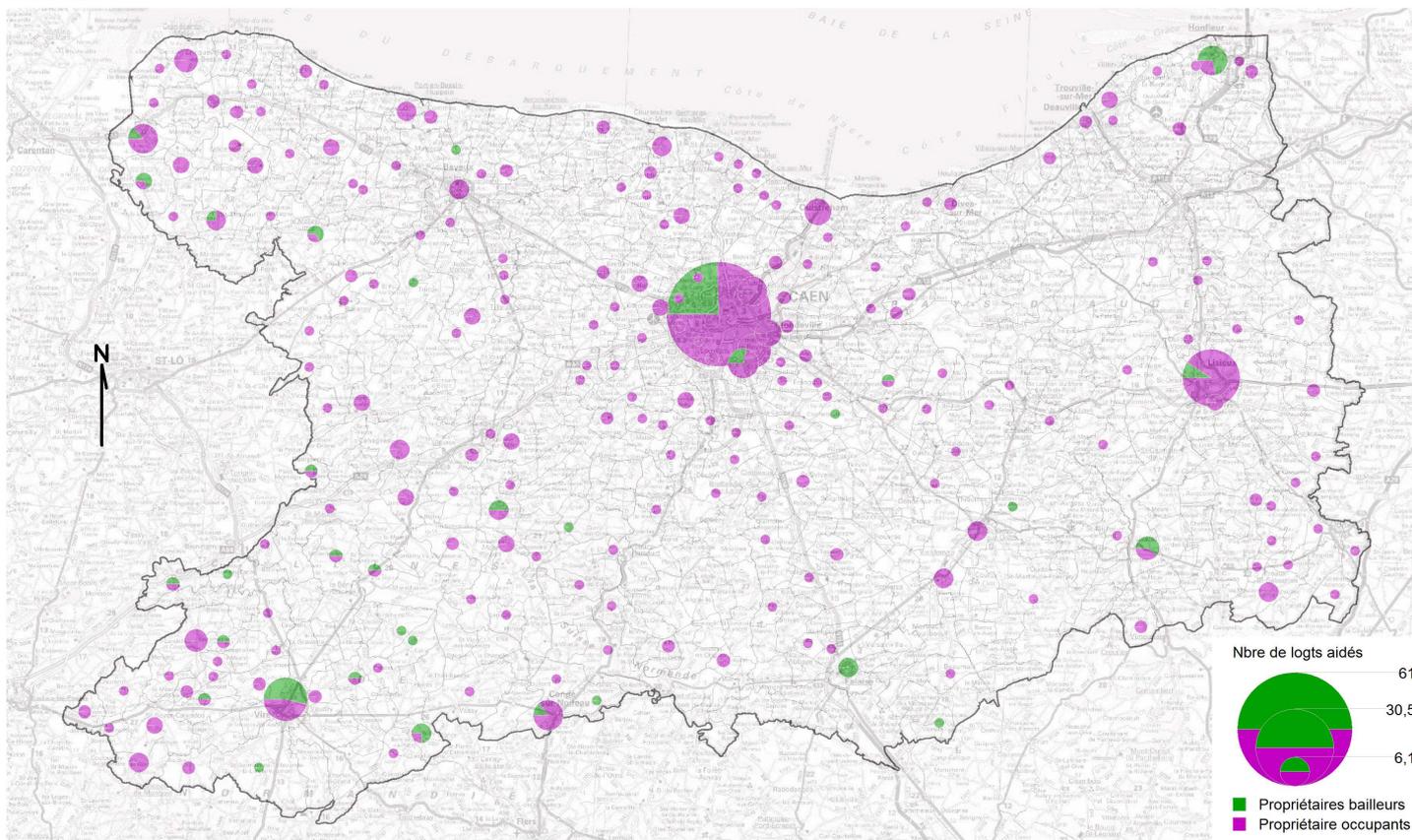
En termes de subvention, ce sont les logements de la CA de Caen la Mer qui, avec un montant de l'ordre de 770 K€ (près de 21 %), mobilisent le plus d'aides.

Les aides de l'Anah dans le département du Calvados



ANAH - Logements aidés par Commune en 2013

Service du Système d'Information, de la Circulation Routière et de l'Expertise Territoriale (SSICRET)



BDTopo® ©IGN - Infocentre ANAH

● ● ● ● ● ✨ Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

Avril 2014

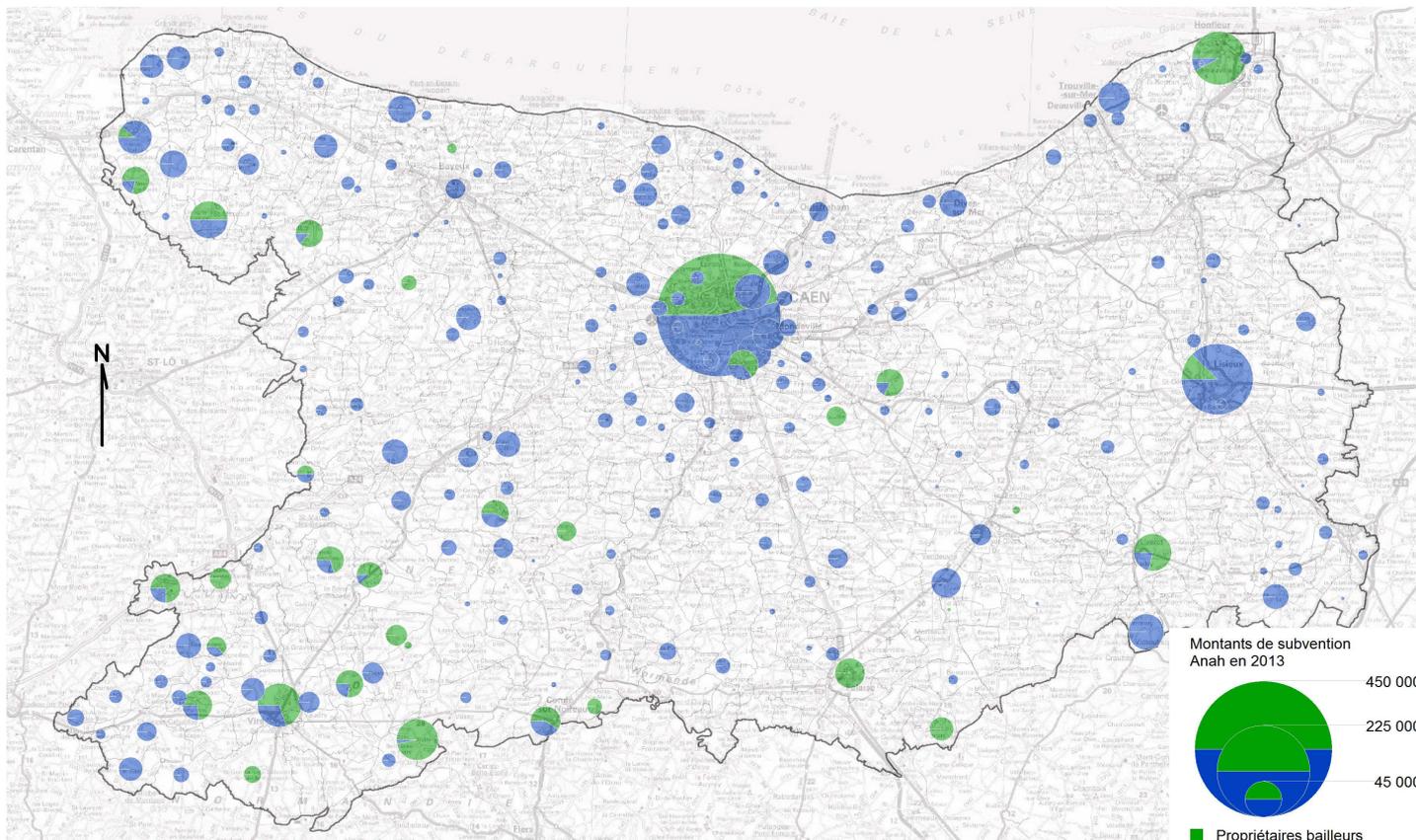
Sur cette analyse à la commune, on se rend très bien compte que les logements aidés du département du Calvados, appartiennent en majorité à des propriétaires occupants (86 %). Toutefois, on remarque une part importante de logements appartenant à des propriétaires bailleurs sur la commune de Vire (64%) et Honfleur (71%). Les logements financés sur la commune de Falaise sont uniquement des logements de propriétaires bailleurs.

Les aides de l'Anah dans le département du Calvados



ANAH - Montants de subvention par Commune en 2013

Service du Système d'Information, de la Circulation Routière et de l'Expertise Territoriale (SSICRET)



BDTopo® ©IGN - Infocentre ANAH

●●●●● Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

Avril 2014

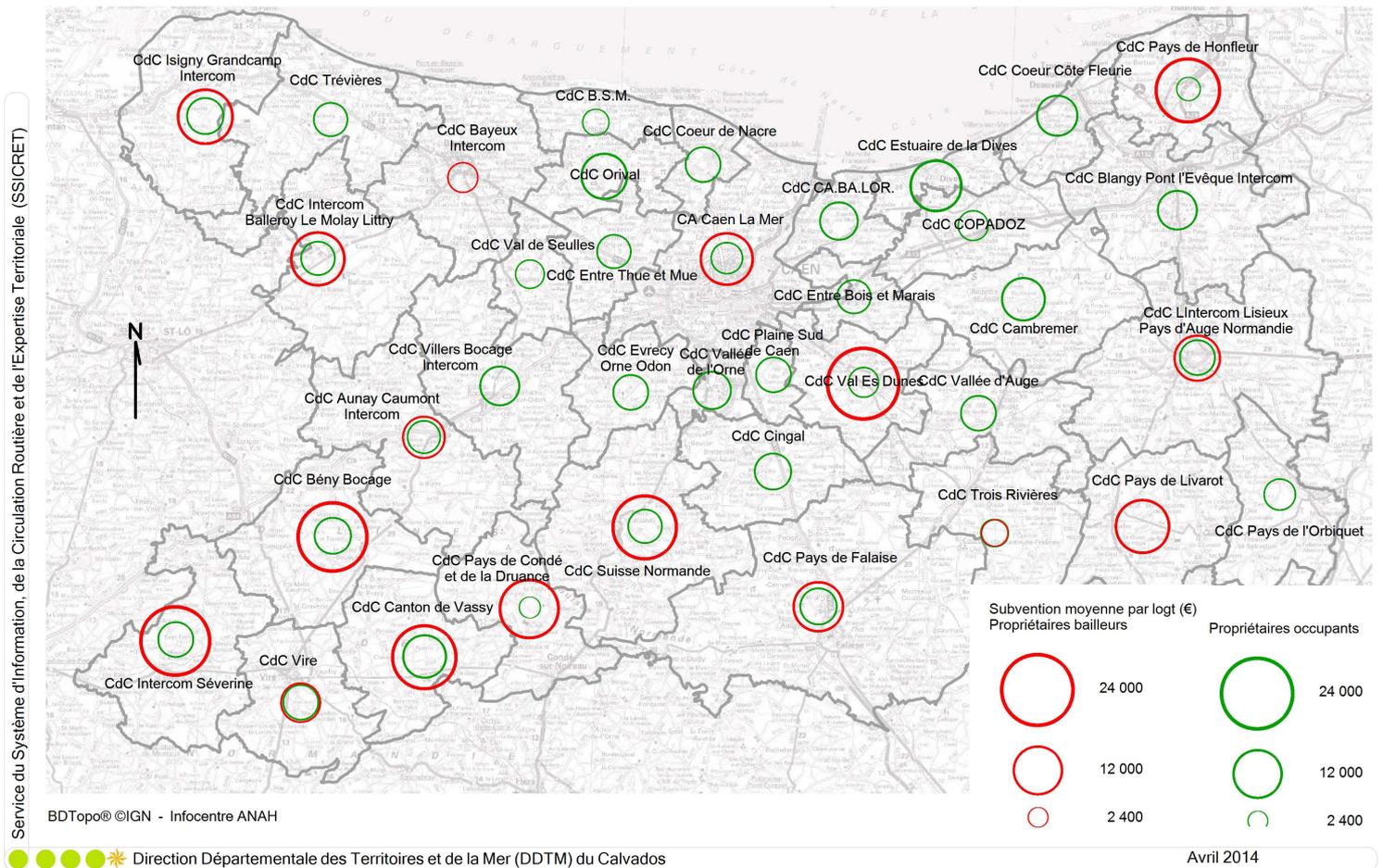
Les communes sur lesquelles les propriétaires ont mobilisé le plus d'aides, sont la ville de Caen (12 % de la subvention Anah départementale), Lisieux (4,6%) et Honfleur (2,9%).

Les aides de l'Anah dans le département du Calvados

Les subventions moyennes



ANAH - Subvention moyenne au logement par Communauté de Communes en 2013



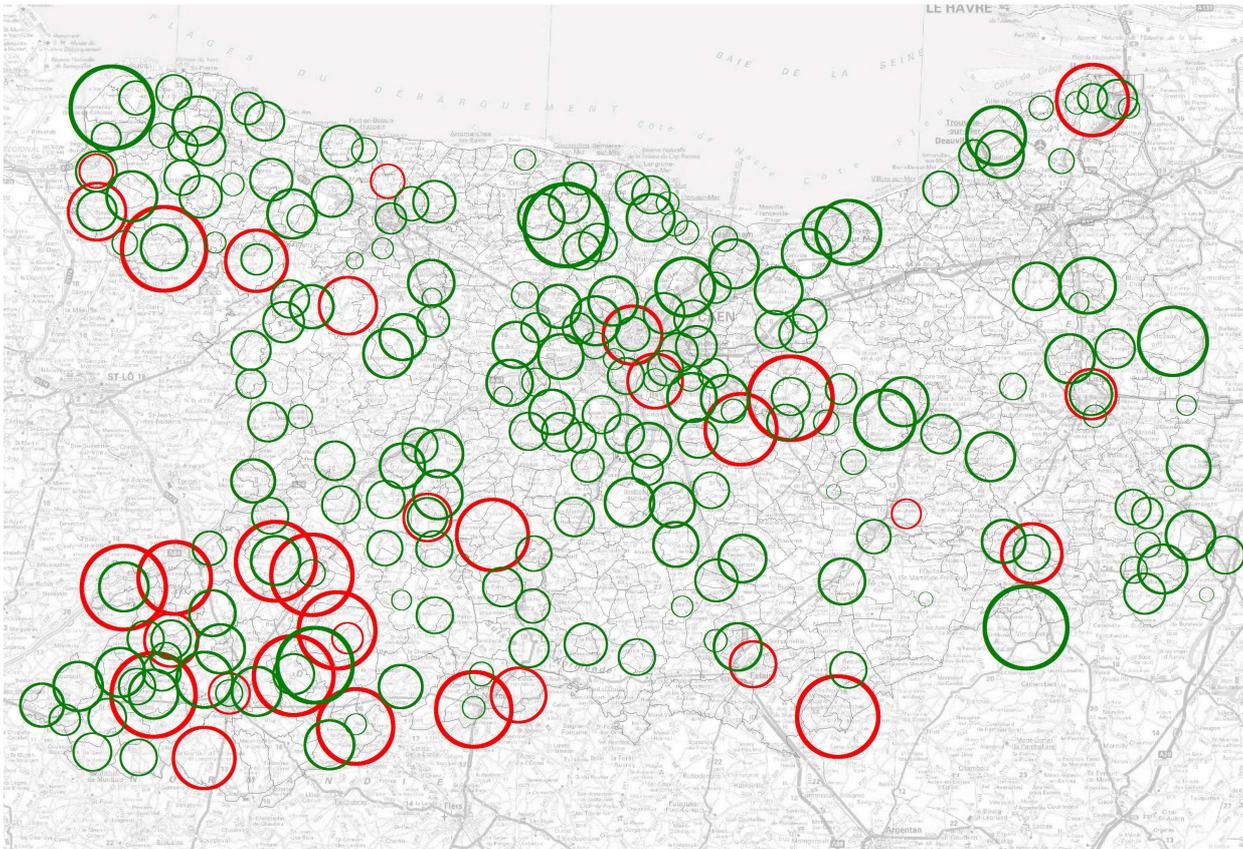
En moyenne, la subvention Anah par logement, s'élève à 7 600 € sur le département du Calvados (5 500 € en 2012), soit une augmentation de 38%.

Les subventions moyennes les plus importantes sont repérées sur la partie Sud et l'Ouest du département. Toutefois, la CdC du Pays de Honfleur est représentée par une subvention moyenne par logement, assez importante au profit des propriétaires bailleurs.

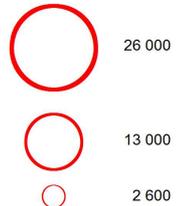
Les aides de l'Anah dans le département du Calvados



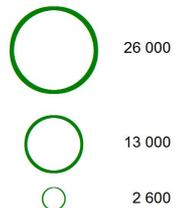
ANAH - Subvention moyenne au logement par Communes en 2013



Subvention moyenne par logt (Propriétaires bailleurs)



Propriétaires occupants



C'est surtout sur la partie Sud-Ouest du département que les logements des propriétaires bailleurs ont nécessité les travaux les plus lourds et mobilisé le plus d'aides de l'Anah.

Pour ce qui est des propriétaires occupants, on les retrouve sur l'ensemble du département avec des subventions moyennes de 22 000 à 25 000 € sur les communes de Presles (CdC Canton de Vassy), Gefosse-Fontenay (CdC Isigny Grandcamp Intercom), Fontaine-Henry (CdC d'Orival) et St Germain de Montgomery (CdC Pays de Livarot).

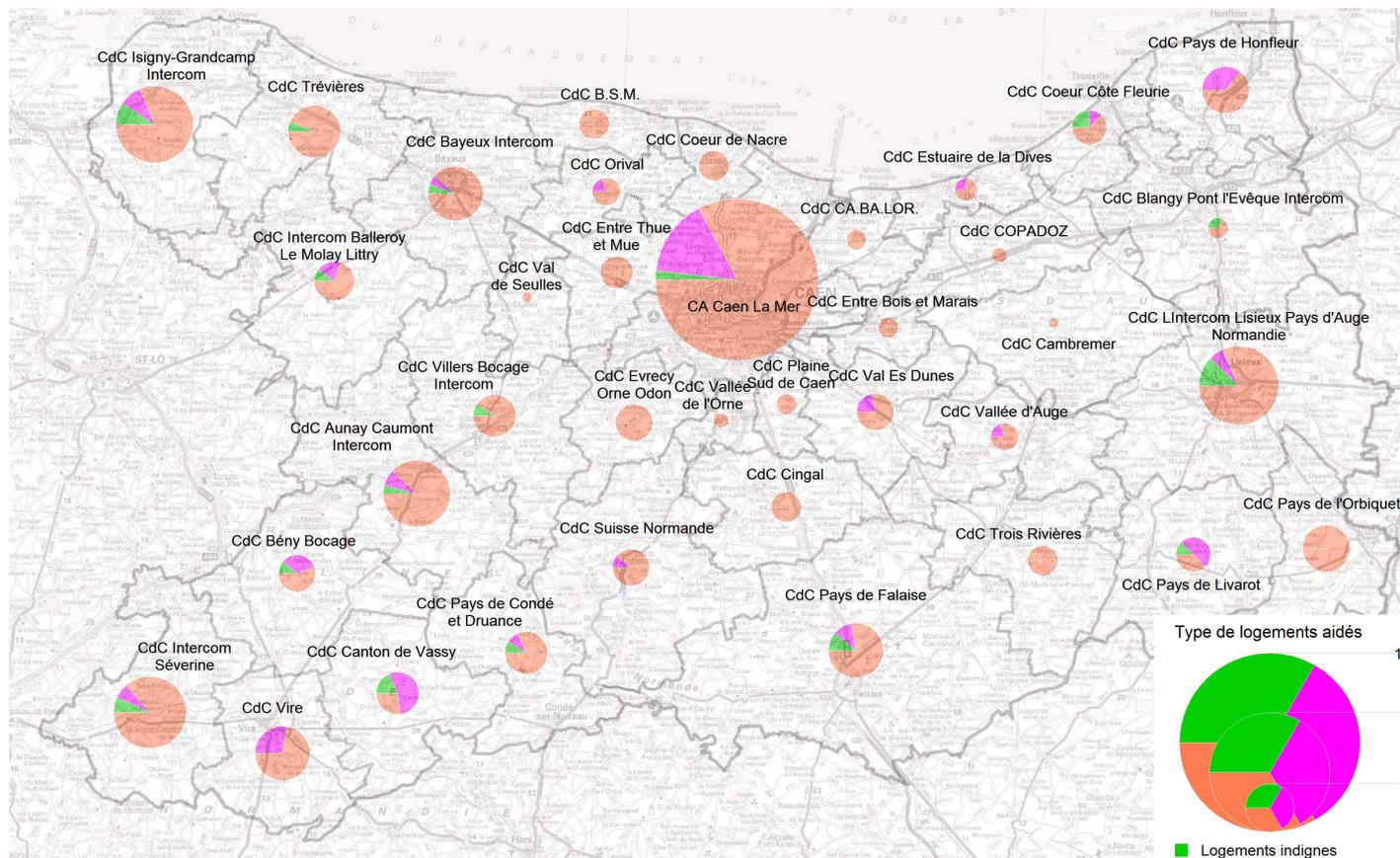
Les aides de l'Anah dans le département du Calvados

Les types de logements aidés



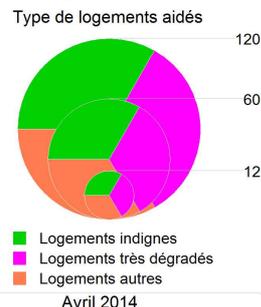
ANAH - Type de logement aidé par Communauté de Communes en 2013

Service du Système d'Information, de la Circulation Routière et de l'Expertise Territoriale (SSICRET)



BDTopo® ©IGN - Infocentre Anah

●●●●● Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados



Sur les 491 logements subventionnés par l'Anah :

- 26 logements sont des logements indignes, soit 5,3 % (3 logements appartiennent à des propriétaires bailleurs et 23 appartiennent à des propriétaires occupants) ;
- 63 logements sont des logements très dégradés, soit 12,8 % (49 logements appartiennent à des propriétaires bailleurs et 14 logements appartiennent à des propriétaires occupants).

Logements indignes

Logements, immeubles et locaux insalubres et impropres à l'habitation (risque pour la santé), logements et immeubles où le plomb est accessible (risque de saturnisme), immeubles menaçant de ruine, immeubles en péril (risque d'insécurité), hôtels meublés et dangereux et les habitats précaires.

1/3 des logements aidés de la CdC de Blangy Pont l'Evêque Intercom sont des logements indignes. On remarque également une part importante de logements indignes sur la CdC Coeur Côte Fleurie (25%).

Logements très dégradés

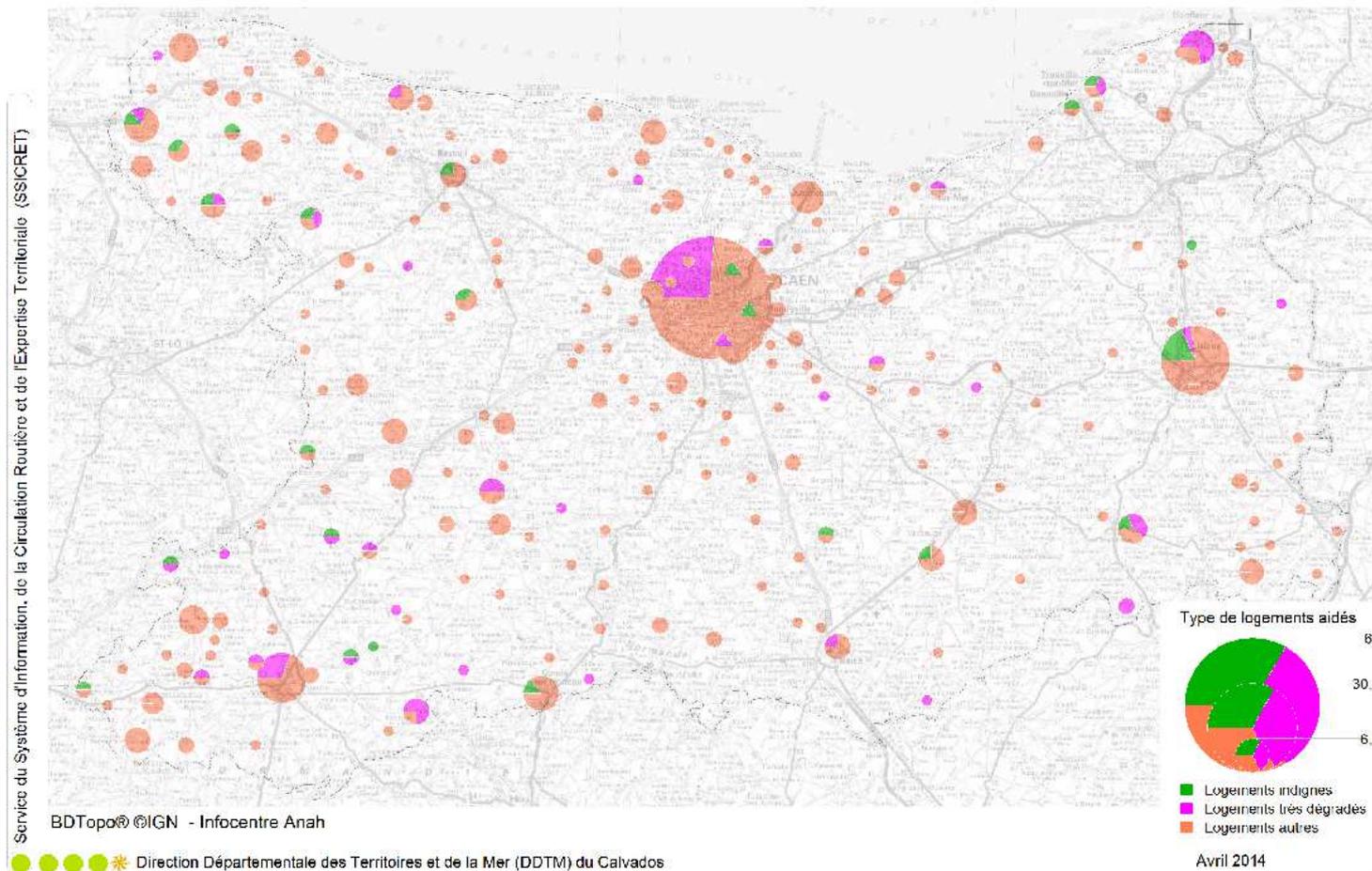
Logements en mauvais état mais pouvant être qualifiés d'indignes ou d'insalubres.

55 % des logements aidés de la CdC du canton de Vassy sont des logements très dégradés. La CdC du Pays de Livarot en compte 50 %. On remarque également une part importante sur la CdC du Pays de Honfleur avec 36 % de logements très dégradés.

Les aides de l'Anah dans le département du Calvados

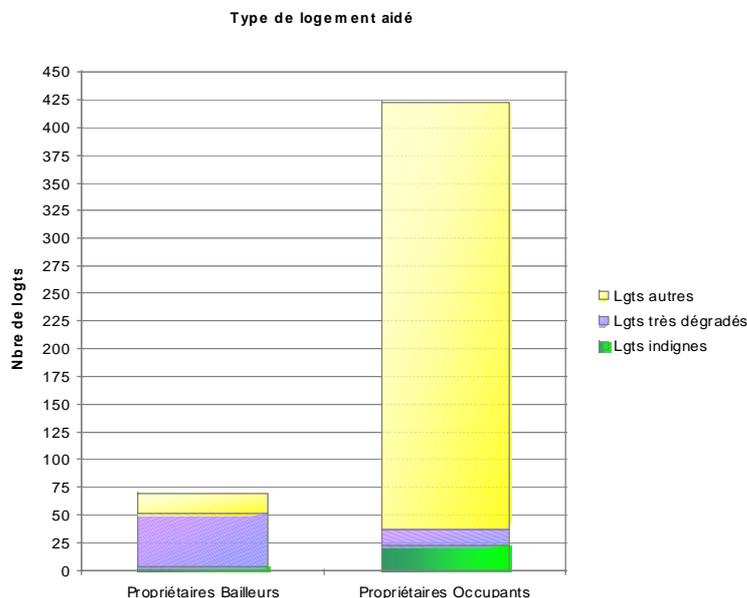


ANAH - Type de logement aidé par Commune en 2013



L'Ouest du département est le plus touché par la présence de logements indignes. Toutefois, on remarque une part non négligeable de logements indignes sur la ville de Lisieux, 50 % sur Deauville. De même les logements très dégradés se retrouvent principalement sur l'Ouest du département.

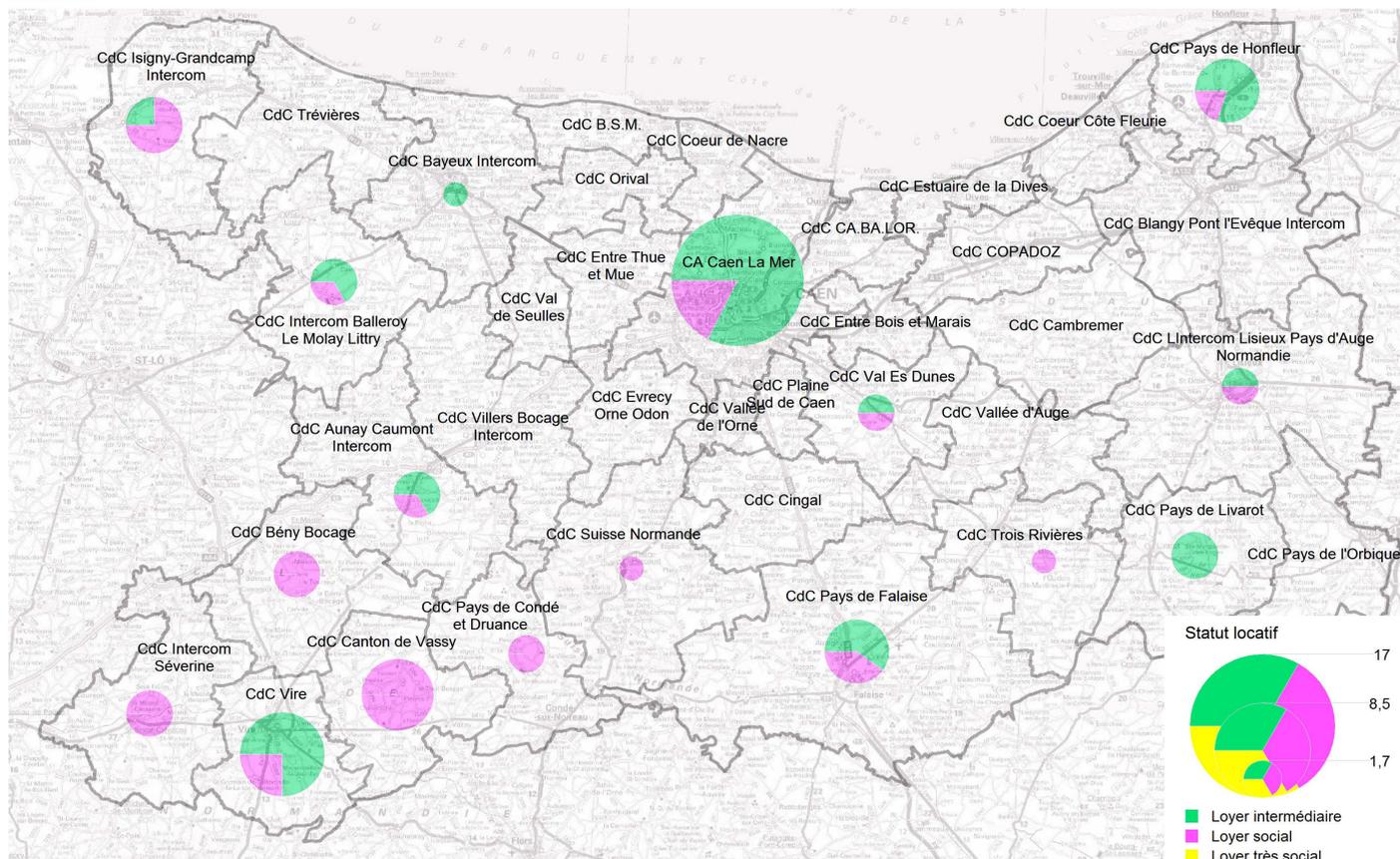
Voir la carte des Propriétés Privées Potentiellement Indignes (PPPI) dans le Calvados (page 9) : http://www.calvados.gouv.fr/IMG/pdf/DossierThem_Pppi_2013.pdf



Les aides de l'Anah dans le département du Calvados

Le statut locatif des logements aidés des propriétaires bailleurs

ANAH - Statut locatif des logements aidés par Communauté de Communes en 2013



Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

Avril 2014

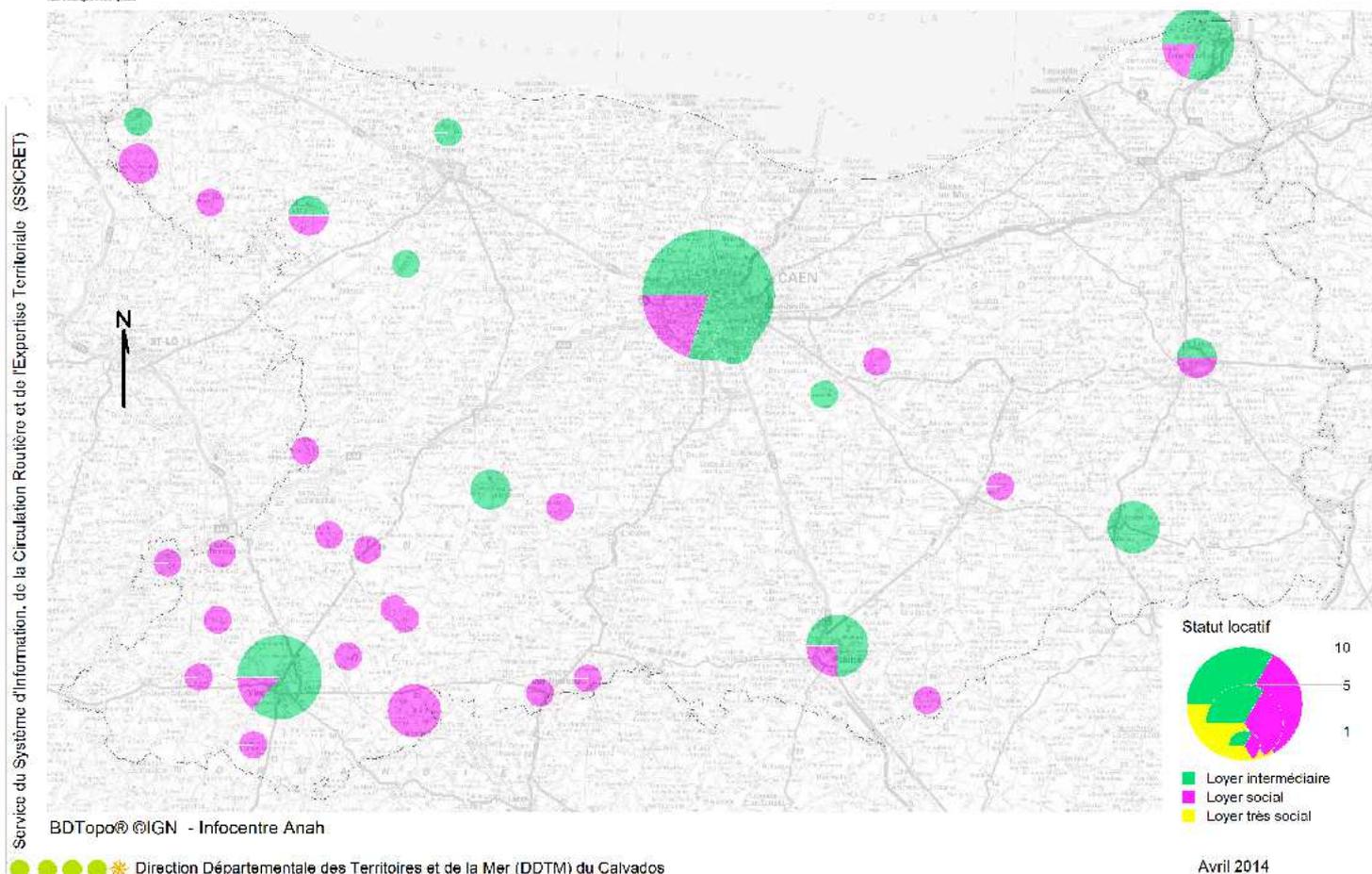
L'octroi des aides aux travaux est conditionné par la signature du propriétaire bailleur, d'une convention à loyer maîtrisé avec l'Anah. Cette convention peut être à loyer intermédiaire, social ou très social.

Ainsi, sur les 69 logements aidés appartenant aux propriétaires bailleurs, 55 % sont des logements à loyer intermédiaire et 45 % sont des logements à loyer social. A noter toutefois qu'il n'y a pas de logement aidé à loyer très social.

Les aides de l'Anah dans le département du Calvados



ANAH - Statut locatif des logements aidés par Commune en 2013

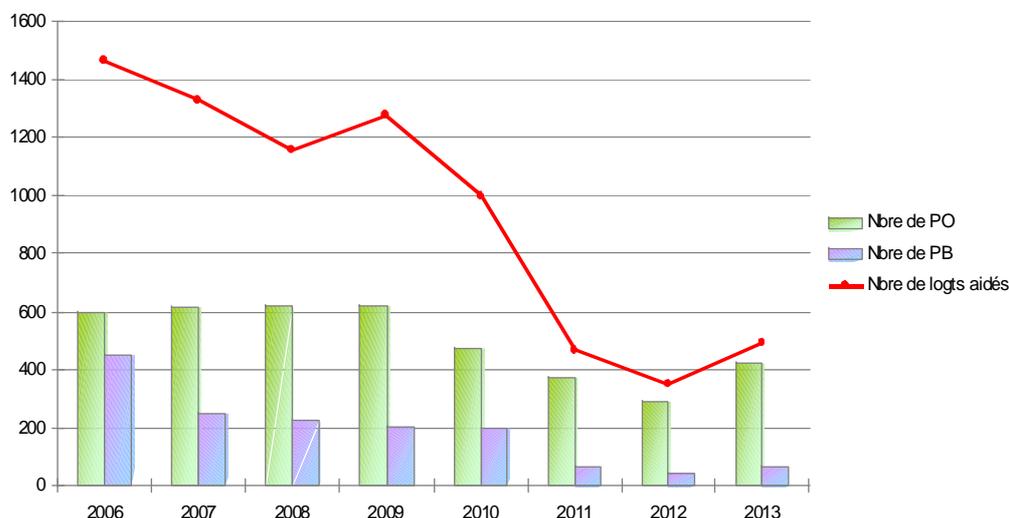


C'est principalement sur l'Ouest et surtout les communes du Sud-Ouest du département que les logements à loyer social sont représentés.

Les aides de l'Anah dans le département du Calvados

L'évolution des aides entre 2006 et 2013

ANAH - Logements aidés



Depuis 2006, le nombre de logements aidés était en très forte chute ; il a été divisé par 4, mais a connu une légère augmentation en 2009.

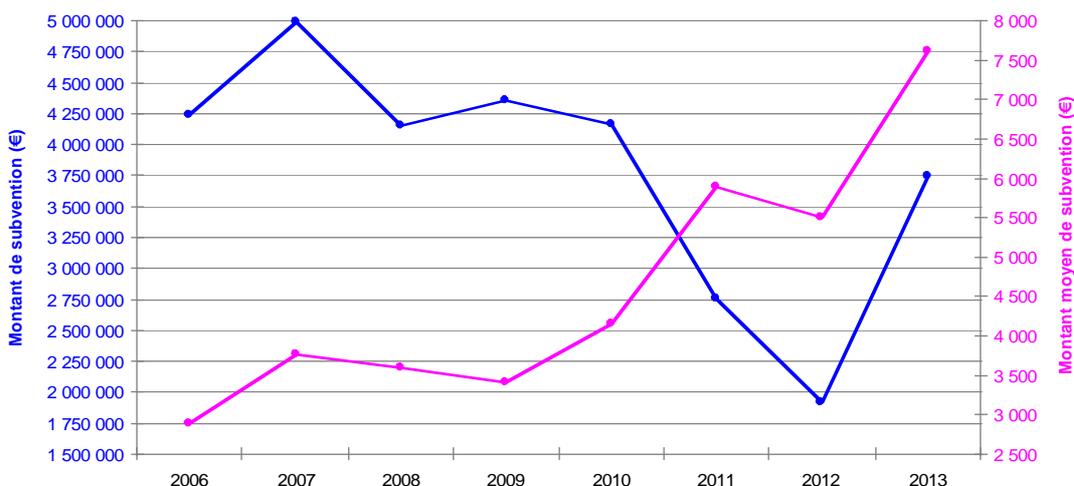
En 2013, de par le renforcement du programme Habiter Mieux, le nombre de logements aidés a augmenté de près de 41 %, par rapport à 2012, soit + 142 logements.

Le nombre de propriétaires occupants (PO) ayant bénéficié d'une aide de l'ANAH est resté stable jusqu'en 2009 puis a connu également une très forte chute depuis cette date jusqu'en 2012 (- 50%).

En 2013, ce nombre a augmenté de 46 % par rapport à 2012, soit + 133 logements.

Le nombre de propriétaires bailleurs (PB) ayant bénéficié d'une aide de l'ANAH, quant à lui, est en baisse depuis 2006 ; il a été divisé par 10 en 7 ans. En 2013, il a augmenté de 56 % par rapport à 2012, soit + 23 logements.

ANAH - Montants de subvention (en €)



Depuis 2009, le montant moyen de subvention est en forte augmentation avec un pic à près de 6 000 € en 2011, alors que le montant de subvention annuel est en très forte baisse. En 2013, le montant moyen de subvention s'élève à 7 600 € contre 5 500 € en 2012, soit une augmentation de 39 %.

Le montant de subventions allouées en 2013 est en très forte hausse : + 95 %.

Les aides de l'Anah dans le département du Calvados

L'évolution des aides entre 2006 et 2013

ANAH - Propriétaires bailleurs - Statut locatif des logements aidés



Entre 2006 et 2013, la baisse du nombre de logements aidés pour les propriétaires bailleurs est marquée par la suppression, en 2011, du critère d'éligibilité aux aides de l'ANAH des loyers libres.

Le nombre de logements aidés à loyer intermédiaire a baissé de 75 %.

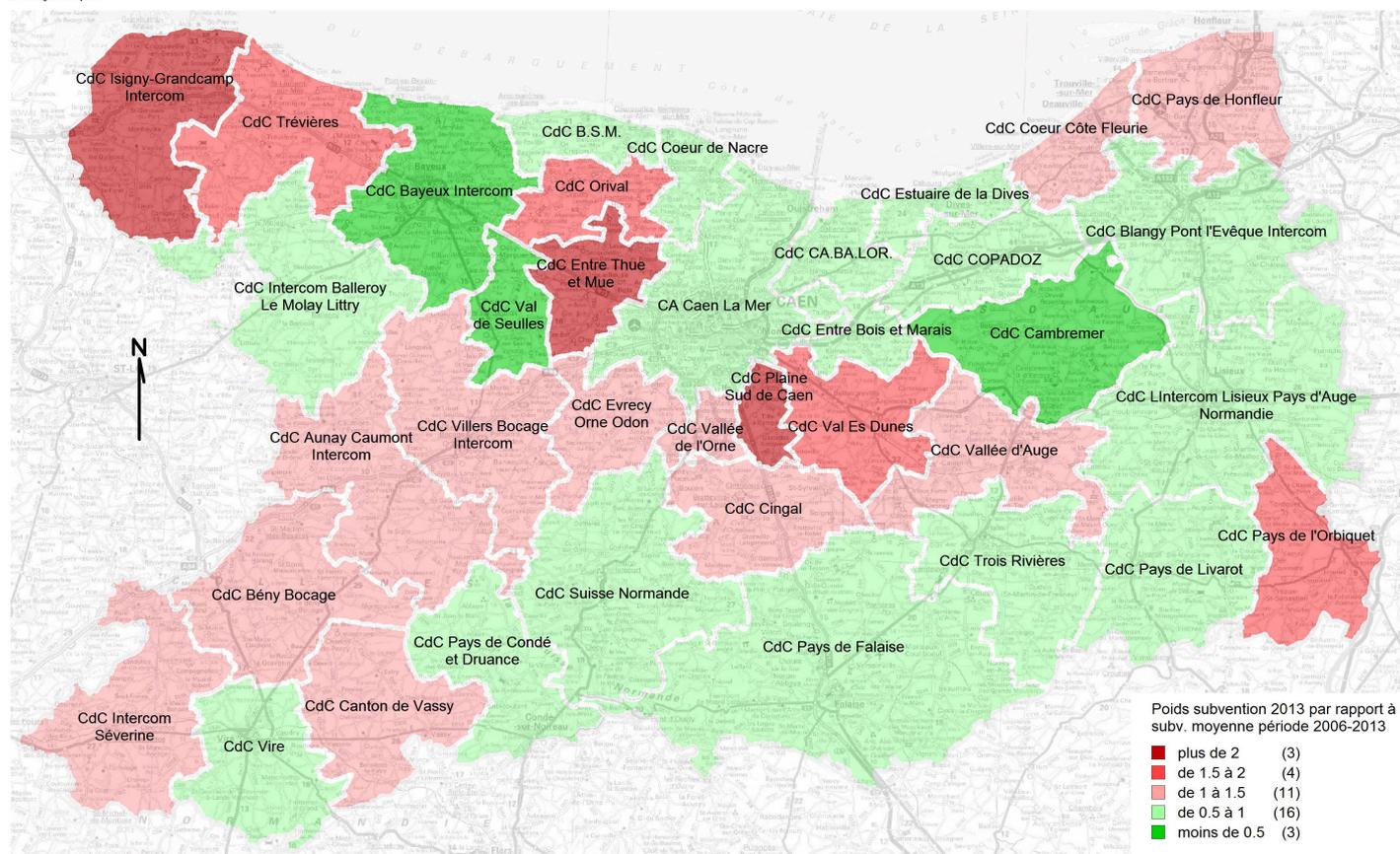
Le nombre de logements aidés à loyer social a moins fortement chuté (- 26 % entre 2006 et 2013).

Le nombre de logements aidés à loyer très social est quant à lui, nul en 2013.



ANAH - Poids de la subvention 2013 par rapport à la subvention moyenne de la période 2006-2013 par CdC

Service du Système d'Information, de la Circulation Routière et de l'Expertise Territoriale (SSICRET)



BDTopo® ©IGN - Infocentre Anah

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

Avril 2014

C'est sur les secteurs Ouest du département et Sud de Caen que le niveau moyen de subvention 2013 se situe bien au delà de la moyenne de la période 2006-2013 (18 Communautés de Communes au total).

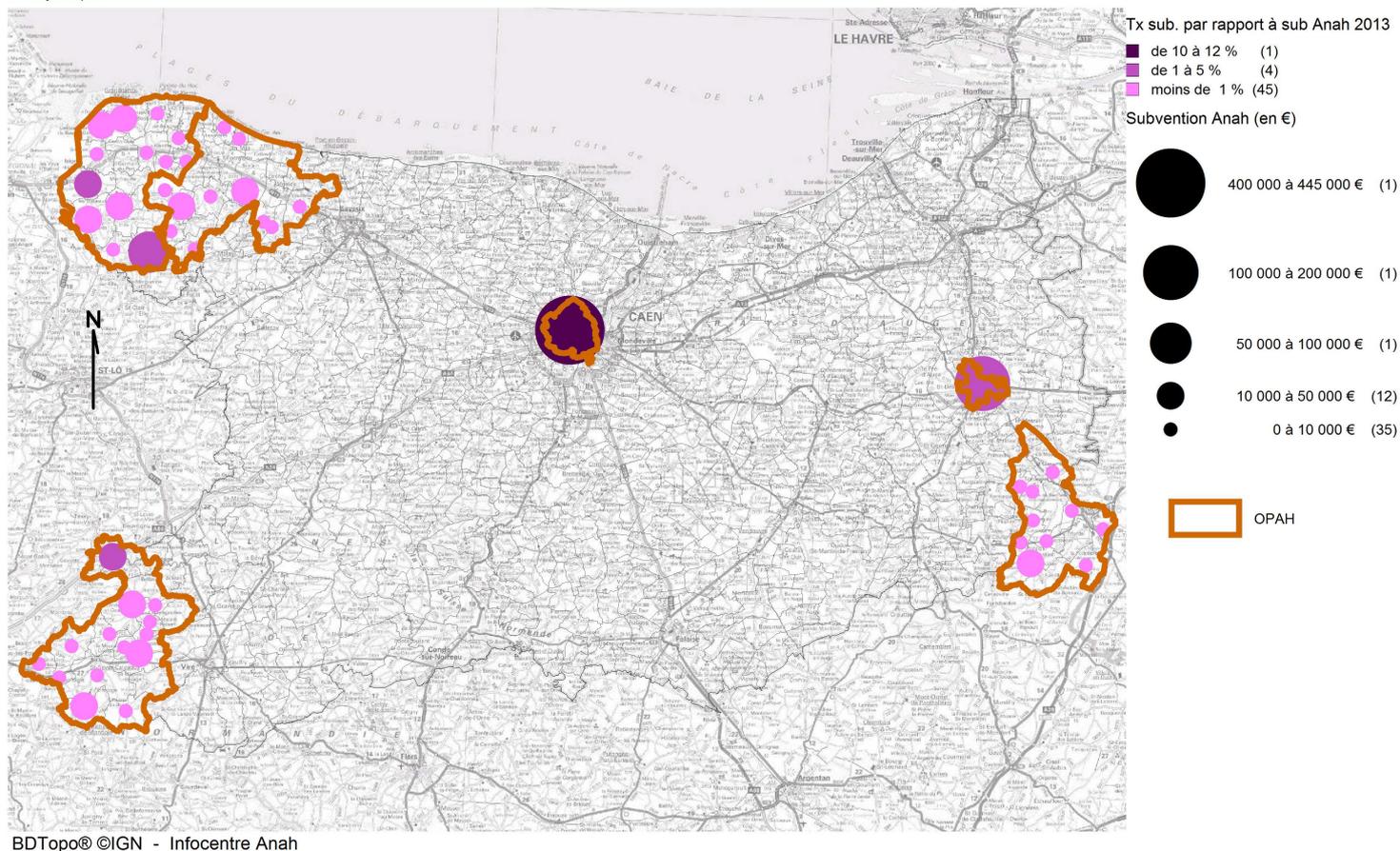
Les aides de l'Anah dans le département du Calvados

Les logements aidés dans le cadre des OPAH



ANAH - Logements aidés en 2013 dans le cadre des OPAH

Service du Système d'Information, de la Circulation Routière et de l'Expertise Territoriale (SSICRET)



Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados

Avril 2014

En 2013, les OPAH en cours sont :

- OPAH de la Ville de Caen, signée le 1^{er} mars 2012.
- OPAH de la CdC d'Isigny et Trévières, signée le 1^{er} décembre 2010.
- OPAH de la CdC du Pays de l'Orbiquet, signée le 20 novembre 2012.
- OPAH de la CdC Intercom Séverine, signée le 1^{er} décembre 2010.
- OPAH de la Ville de Lisieux, signée le 21 avril 2008 et cloturée le 20/04/2013.

174 logements ont été financés dans le cadre de ces OPAH. La subvention ANAH ainsi versée représente 35 % du montant total de subvention Anah 2013.

On compte, pour la ville de Caen, 61 logements aidés dans le cadre de l'OPAH, pour un montant total de subvention de 444 050 € (soit 11,9 % de la subvention totale ANAH).

La ville de Lisieux, compte quant à elle, 22 logements aidés dans le cadre de son OPAH, ce qui représente 4,6 % de la subvention ANAH.

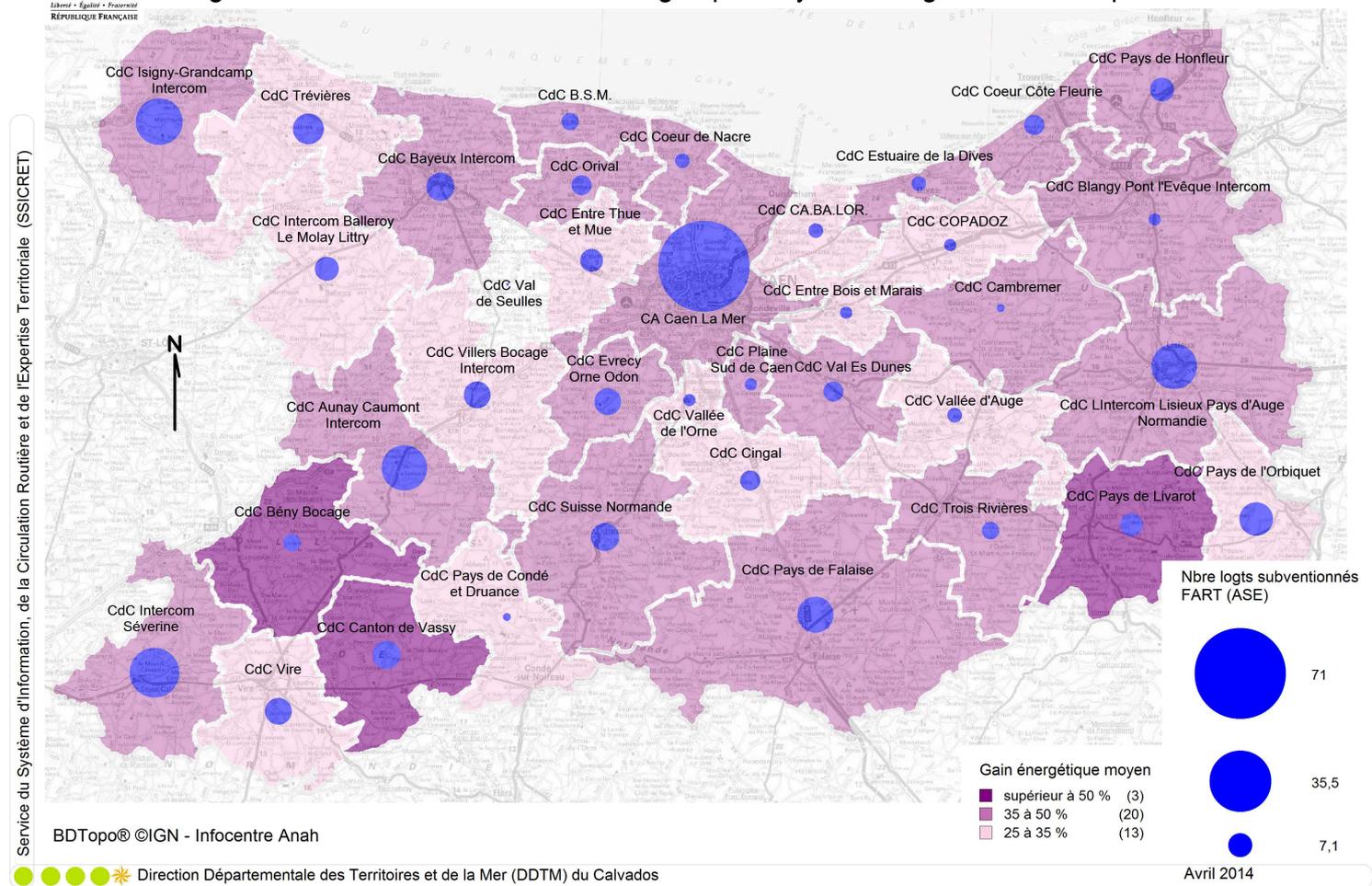
Pour plus d'information sur les OPAH : <http://www.calvados.gouv.fr/operations-programmees-d-a4506.html>

Les aides de l'Anah dans le département du Calvados

L'aide de solidarité écologique du programme « Habiter Mieux »



Programme "Habiter Mieux" - Gain énergétique moyen des logements aidés par CdC en 2013



Dans le Calvados, en 2013, 330 logements ont été financés dans le cadre du programme « Habiter Mieux ». Le nombre de logements financés par le FART⁽¹⁾ a été multiplié par 4 par rapport à l'année 2012.

301 logements, soit 91 %, appartiennent à des propriétaires occupants. Sur les 29 logements appartenant aux propriétaires bailleurs, 52 % sont des logements à loyer conventionné, soit 15 logements. Les autres logements sont à loyer intermédiaire.

Le montant de subvention FART ainsi alloué s'élève à 1 065 763 € (157 724 € en 2012), soit une subvention moyenne de 3 230 € par logement et un gain énergétique moyen de 39 % pour leur occupant (gain énergétique moyen de 62 % pour les propriétaires bailleurs et de 37 % pour les propriétaires occupants).

54 % des logements financés ont un gain énergétique compris entre 25 et 35 % ;
 25 % des logements ont un gain énergétique compris entre 35 à 50 % ;
 21 % des logements ont un gain énergétique supérieur à 50 %.

3 CdC se démarquent avec un gain énergétique moyen des logements financés, de plus de 50 % : les CdC du Bény Bocage, CdC du Canton de Vassy et CdC du Pays de Livarot.

59 % des logements sont situés dans un bassin de vie essentiellement rural et seulement 1 % dans un bassin de vie essentiellement urbain.

FART⁽¹⁾ : Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique.